
DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2018-18



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 02 Octobre 2018

Nombre de membres du Comité de direction : 26

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Madame MAGDELAINE

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BURKI, DEREMBLE, MAGDELAINE, MARTIN et Monsieur LUY,

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs ETCHART, GRANCHAMP, MUGNIER,

Nombre de membres présents ou représentés des socioprofessionnels : Mesdames BUSSAT, NERI et

Messieurs BERTRAND, CHUTIN, FEUILLET, MOUCHET, TOVANY,

Membres excusés des élus Annemasse Agglo : Madame BERGER, Monsieur AEBISCHER,

Membres excusés des élus de la Communauté de communes du Genevois : Madame HERRERO, Messieurs ERNST, REY, BOCQUET,

Membres excusés des socioprofessionnels : Messieurs LAURENT, MOUMDJIAN, TSHIAM, LESAGE, BOSSY,

Membre de l'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames DLABAC, MARTINS, MERCIER et Monsieur GIRAUD,

Invités présents : Madame MAISONNIAC et Monsieur LANGLOIS,

OBJET : Approbation des tarifs partenariats 2019 - module de base

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts de Genève, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,

Considérant la grille tarifaire 2019 présentée lors du Comité de direction et annexée à la délibération,

Considérant que la durée de parution sur les autres supports (autres que papier) prendra effet dès la date d'adhésion du client jusqu'à son renouvellement en année N+1.

En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de tourisme des Monts de Genève se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité la grille tarifaire des tarifs partenariats 2019 – module de base.

Mme la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 02 Octobre 2018

affiché ou notifié le 02 Octobre 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La présidente
Madame DEREMBLE



ANNEXE – Grille tarifaire Partenariats 2019 – module de base

Partenariats 2019 - MONTS DE GENEVE						
Numéro	Module de base		Tarif de base applicable	Tarif additionnel (par chambre, appt, empl)	Option	HORS SECTEUR (HORS 29 COMMUNES) + 15%
1	Hôtel Résidence de tourisme Village Vacances Centre de vacances	****	146,00 €	5,00 €	* restaurant (+ 80 €) ** Bar (+ 35 €)	
		***	136,00 €			
		**	126,00 €			
		*	115,00 €			
2	Camping	****	104,00 €	1,00 €		
		***	83,00 €			
		**	73,00 €			
		*	63,00 €			
3	Meublé de tourisme, Gîte, Chambres d'hôtes	****	75,00 €		Logement suppl. sur autre adresse (+28€)	
		ou équivalent	70,00 €			
		**	65,00 €			
		*	60,00 €			
4	Hébergement insolite	ou équivalent	75,00 €			87,00 €
		Gîte d'étape (St-Jacques) ou chambre d'hôte sans classement	75,00 €			
5	Restaurant	sans classement	75,00 €			150,00 € 87,00 €
		Restauration	130,00 €			
		Traiteur	75,00 €			
6	Commerce/Métiers d'art & Artisanat	Bar - Salon de Thé	75,00 €			
		Hors chaîne et profession médicale, paramédicale	75,00 €			
7	Ferme pédagogique et producteur		75,00 €			87,00 €

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAOIE
 Bureau de l'Organisation Administrative
15 OCT. 2018
ARRIVÉE 4

8	Activité indépendante	Moniteur / Guide Indépendant	85,00 €		98,00 €
9	Taxi	Indépendant	100,00 €		
10	Transporteur	(autocaristes, compagnies de transport, de taxi)	170,00 €		195,50 €
11		Remontée mécanique, Téléphérique	230,00 €		
12		Congrès, lieu de réception (pouvant accueillir 200pers et plus), centre de convention	230,00 €		
13		Organismes de jeux de hasard et d'argent	230,00 €		
14	Structure touristique de loisirs, culturelle, événementielle ayant une activité lucrative	Équipement/Etablis- sement culturel	170,00 €	Activité supplémentaire par structure (+10€)	
15		Organisme de voyages immatriculé au registre des opérateurs de voyages	170,00 €		195,50 €
16		Structure récréative, sportive, de loisirs artistique	170,00 €		195,50 €
17		Groupement de guides, accompagnateur en montagne	170,00 €		
18	Association sportive / culturelle / Touristique sans activité lucrative	Tous types	30,00 €		
19	Commune / équipements communaux Avantage adhésions		0,00 €		
Adhésion au 1er juillet de l'année en cours: - 50%					
*Restaurant accessible au public extérieur					
** Bar accessible au public extérieur					